

PÉROU

Le rapport de la Commission de la vérité et de la réconciliation constitue une étape essentielle sur la voie de la vérité, de la justice et de la réconciliation

Index AI : AMR 46/017/2003

ÉFAI

Jeudi 28 août 2003

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Commission de la vérité et de la réconciliation doit remettre aujourd'hui, 28 août, son rapport final au président de la République, Alejandro Toledo, aux membres du Congrès et au pouvoir judiciaire. Amnesty International en profite pour réitérer son soutien aux travaux menés depuis deux ans par la Commission.

« Ce rapport constitue une étape importante vers l'instauration de la vérité et de la paix au Pérou, après deux décennies de conflit interne, pendant lesquelles aussi bien l'État que l'opposition armée ont commis de graves atteintes aux droits fondamentaux », a déclaré l'organisation de défense des droits humains.

Selon les derniers chiffres de la Commission de la vérité et de la réconciliation, plus de 40 000 personnes sont mortes de mort violente et plus de 6 000 autres ont « disparu » au cours des vingt années couvertes par le mandat de cette instance.

« Les autorités péruviennes doivent veiller à ce que ce rapport et les recommandations formulées par la Commission ne restent pas lettre morte et à ce que les mesures nécessaires soient prises pour faire largement connaître la vérité sur ce qui s'est passé pendant les années 80 et 90. Les responsables des graves atteintes aux droits humains qui ont été perpétrées doivent être traduits en justice et les victimes et leurs familles doivent obtenir des réparations appropriées. »

À la connaissance d'Amnesty International, la Commission a d'ores et déjà communiqué aux autorités judiciaires des informations concernant plusieurs affaires sur lesquelles elle s'était penchée. L'organisation prie instamment les pouvoirs publics d'enquêter de manière approfondie et impartiale sur ces affaires.

« Il est essentiel que les autorités mettent en place des mécanismes susceptibles de garantir la mise en œuvre des recommandations de la Commission de la

vérité et de la réconciliation », a en outre déclaré Amnesty International.

Nombre des victimes du conflit armé appartenaient à des groupes ethniques ou à des catégories sociales historiquement marginalisés et faisant l'objet de discriminations.

« Pour éviter que l'histoire ne se répète, les autorités péruviennes doivent à l'avenir garantir et promouvoir les droits humains, dans le domaine tant économique, social et culturel que civil et politique », a déclaré Amnesty International en conclusion.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>